CESER île de France

avis

Avis n°2015-04 présenté au nom de la commission Éducation, formation, enseignement et recherche par **Jean-Luc TUFFIER**

Quelle politique régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour renforcer les coopérations entre le monde de la recherche et de l'innovation et celui des PME/TPE franciliennes ?

21 mai 2015

Avis n° 2015-04
présenté au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche par **Jean-Luc TUFFIER**

21 mai 2015

Quelle politique régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour renforcer les coopérations entre le monde de la recherche et de l'innovation et celui des PME / TPE franciliennes ?

Certifié conforme

Le président

Jean-Louis GIRODOT

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- L'avis sur la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), présenté par Jean-Luc Tuffier, au nom de la commission Emploi et développement économique, présidée par Michel Gruselle, et adopté en séance plénière du Ceser d'Ile-de-France, le jeudi 26 mai 2011 ;
- Le rapport et l'avis « Les ETI en Ile-de-France : état des lieux et propositions pour favoriser leur développement » du 30 juin 2011 par Dominique Dauxerre ;
- La Contribution de la commission Education, formation, enseignement et recherche aux assises de l'enseignement supérieur du 4 octobre 2012 ;

Considérant :

- La richesse de l'Ile-de-France en matière d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, quels que soient leurs statuts (universitaire, privé, consulaire, établissements publics locaux d'enseignement, centres de formation des apprentis…) ;
- Que l'Ile-de-France est la 1ère région de France en matière de recherche ;
- La forte implication des organismes de recherche au sein des 8 Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) franciliennes ;
- Que l'Ile-de-France est l'une des deux régions françaises à se rapprocher de l'objectif de la stratégie de Lisbonne qui est de consacrer 3 % du Produit intérieur brut (PIB) aux dépenses de recherche et développement (R&D) ;
- Qu'en dépit de cet environnement favorable, les PME franciliennes ont une capacité d'innovation ou de coopération avec les universités et les organismes publics de recherche et développement (R&D) moindre que leurs homologues de province[1] ;
- Qu'en Ile-de-France, les PME / TPE se trouvent face à un système complexe d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation rendant difficile la mise en œuvre des synergies nécessaires entre ces entreprises et le monde universitaire et de la recherche ;
- Les objectifs affichés par l'Etat et la Région Ile-de-France dans le cadre du prochain Contrat de plan Etat / Région (CPER 2015-2020), notamment dans le domaine des Sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT) et des pôles de compétitivité, passerelles entre le monde universitaire et celui des entreprises ;
- Les objectifs de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) adoptée par la Région en juin 2011, qui fait du développement de l'innovation, sous toutes ses formes, au sein des PME franciliennes, un de ses axes prioritaires ;
- Les attentes des acteurs du monde de l'entreprise en faveur d'une politique régionale contribuant au renforcement des liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les TPE / PME, au-delà des seules questions d'organisation ou de financement ;

[1] « L'innovation dans les PME des services technologiques : le paradoxe francilien », Insee, juin 2012.

- L'intérêt des pôles de compétitivité, comme acteurs importants dans l'animation et le développement des relations entre les institutions académiques et les entreprises (PME et grands groupes) ;

- Que même si les priorités de la Région, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, se situent, dans le cadre du CPER 2015-2020, au niveau du patrimoine immobilier et de la vie étudiante, elle a un rôle à jouer dans la mise en œuvre et la promotion de partenariats entre les organismes de recherche, l'enseignement supérieur et les TPE / PME ;

- Que cette action aura un impact sur le développement économique de l'Ile-de-France tout en valorisant les compétences des organismes de recherche et l'image de l'enseignement supérieur ;

- Que pour le Ceser, il a toujours été crucial de renforcer les relations enseignement supérieur-recherche/entreprises. Il avait d'ailleurs dans sa contribution aux assises de l'enseignement supérieur proposé les pistes suivantes :

- mettre en place des mesures destinées à favoriser l'embauche de jeunes chercheurs dans les entreprises ;
- mettre des chercheurs/ingénieurs expérimentés à disposition des PME/PMI (exemple : procédure « d'avance remboursable ») ;
- renforcer le dispositif des contrats CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) qui permettent aux PME/PMI de développer des projets de recherche ;

Emet l'avis suivant :

Article 1er : Faciliter les partenariats de recherche

Même si les universités ont développé, ces dernières années, leurs coopérations avec le monde de l'entreprise, des progrès restent possibles dans ce domaine, notamment en direction des TPE / PME. Afin de renforcer la mise en réseaux des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche avec ceux des entreprises, il est envisageable de créer une instance spécifique de réflexion et de préconisations.

Réunissant une large représentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des acteurs économiques et du Conseil régional, elle serait un lieu de partage de réflexions et d'échanges, chargé d'impulser des projets communs et de définir une vision prospective, à l'instar du Parlement du savoir, institué en septembre 2013 par le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais.

Afin de rapprocher le monde de la recherche des TPE / PME et de susciter l'envie de R&D et d'innovation au sein de ces entreprises, il est également souhaitable d'impliquer les étudiants de Master et les doctorants dans la réalisation d'un diagnostic R&D / innovation de l'entreprise qui les accueille. La Région Ile-de-France pourrait jouer un rôle moteur dans la mise en relation de ces étudiants et jeunes chercheurs avec les entreprises.

Article 2 : Améliorer les transferts de technologies au profit des TPE / PME

Il est nécessaire de créer les conditions permettant de multiplier les contacts directs entre les TPE / PME et les acteurs de la recherche, qu'il s'agisse des chercheurs et ingénieurs de la recherche publique ou, plus généralement, les structures telles que les sociétés accélératrices de transfert technologique (SATT), les instituts de recherche technologiques (IRT) ou les instituts Carnot.

Il convient de noter que les SATT d'Ile-de-France, fédérant entre elles la plupart des établissements d'enseignement supérieur franciliens, contribuent ainsi à réduire le nombre

d'interlocuteurs pour les entreprises, clarifiant par voie de conséquence les entrées entre les deux mondes et facilitant les transferts de technologie.

La Région Ile-de-France pourrait, dans le cadre de sa Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), envisager la création d'un dispositif similaire concernant les grands organismes de recherche (CEA, CNRS), s'appuyant notamment sur les centres techniques, les pôles de compétitivité et le monde consulaire, afin de créer les conditions d'émergence de projets de recherche et d'innovation, favorisant la compétitivité et le développement durable des TPE / PME.

Article 3 : Avoir une politique de financement cohérente, visible et accessible

L'action de la Région en matière de soutien financier à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans une perspective de meilleures relations avec les entreprises, ne doit pas seulement s'évaluer à l'aune des seuls moyens. Il s'agit avant tout de privilégier la cohérence, la concentration sur des objectifs prioritaires et la coordination des investissements.

Il est donc nécessaire de créer un « guichet unique » auquel pourront s'adresser les TPE / PME en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement.

Le dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), véritable vecteur de l'insertion des doctorants au sein des TPE / PME, doit être également renforcé, éventuellement en lien avec la gestion des fonds FSE (Fonds social européen) par la Région.

Article 4 : S'appuyer sur les pôles de compétitivité les plus performants

La cohérence technologique et scientifique des pôles de compétitivité doit contribuer à mieux organiser une politique de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur permettant le développement stratégique et économique des TPE / PME.

Dans un même ordre d'idées, la Région se doit d'accompagner l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay, qui regroupera, à terme, sur un même site, un potentiel de recherche exceptionnel ainsi que de nombreuses entreprises à la pointe de l'innovation, dans un objectif de mutualisation des moyens et des compétences.

Mais elle doit également accompagner les autres pôles du territoire francilien et participer au rééquilibrage des forces au Nord comme à l'Est de l'Ile-de-France, où des liens entre le monde académique et les TPE / PME sont déjà initiés.

La plupart de ces actions pourront, le cas échéant, être intégrées, dans la future Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cet avis a été adopté :
Suffrages exprimés : 96
Pour : 46
Contre : 40
Abstentions : 10
Ne prend pas part au vote : 1

Déclaration des membres du 2ème collège

Au moment où nous allons nous prononcer sur le rapport d'autosaisine et le projet d'avis concernant la politique régionale susceptible de favoriser les liens entre TPE/PME et l'enseignement supérieur et la recherche, le 2ème collège souhaite exprimer son insatisfaction.

Insatisfaction d'en être resté pour l'essentiel au constat des différents points de vue exprimés à travers les différentes contributions, sans prendre le temps de discuter au fond de ce qui pourrait être mis en commun et en perspective.

Insatisfaction face au déséquilibre en terme de contenu, qui privilégie par trop, ce qui relève des orientations économiques, centré surtout sur la SRDEI, assez loin donc de ce qui constitue le cœur du champ de la commission Education, formation, enseignement et recherche et sans avoir recherché de lien étroit avec la commission Emploi et développement économique.

Insatisfaction face à une réflexion qui ne peut avoir de réel impact sur la politique régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche car trop déconnectée de son champ (cf. les actions menées sous la responsabilité de la vice-présidente chargée de cette responsabilité, interlocutrice principale de notre commission en la matière), sachant par ailleurs que les orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche demeurent la prérogative de l'Etat et que la loi consacre l'autonomie des universités et des laboratoires publics de recherche.

Dans l'écriture de ce rapport, les conditions d'un véritable débat au sein de la commission, sur la forme comme sur le fond, n'ont pu être trouvées et nous le regrettons.

Le 2ème collège considère, qu'au-delà du nombre de désaccords qu'il peut avoir avec les éléments d'analyse présentés, ce rapport est trop déconnecté du champ de sa commission et qu'il manque très donc largement sa cible. Il ne peut donc en partager ni la démarche ni les conclusions.

Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25
www.ceser-iledefrance.fr